

**CONVENTION DE PARTENARIAT
MULTIPARTITE PRIX DEPARTEMENTAL KAMARI 2025-2026**

Entre :

L'Association Centre culturel La Ricamarie régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
dont le siège social est situé avenue Maurice Thorez, 42150 La Ricamarie
Téléphone : 04 77 80 30 58 / courriel : info@centre-culturel-laricamarie.fr
représentée par sa Présidente, **Josiane Feudo**, en exercice
dûment habilitée aux fins de signature de la présente
N° de SIRET : 305 934 168 00025
Code APE : 9001Z
N° DE LICENCES : 1-1116129 - PLATESV-R-2022-011968 - PLATESV-R-2020-006912

D'une part

Et

La **Ville de ROANNE**, représentée par **Monsieur Guillaume BRASSEUR MINARD**, dûment habilité
par délibération du 28 mars 2026, en qualité de Conseiller Municipal en charge de la Culture
envers les publics empêchés et du Théâtre,
VILLE DE ROANNE - THEATRE MUNICIPAL
Siret : 214 201 873 00020
APE : 9004Z
Licence : 1-PLATESV-R-2026-012602, 2-PLATESV-R-2026-012600 et 3-PLATESV-R-2026-012605
TVA intra. : FR1H214201873
Adresse : Hôtel de Ville de Roanne - CS 90512 – 42328 ROANNE Cedex
Téléphone : 04 77 71 44 30 / Fax : 04 77 71 01 42 / courriel : theatre@mairie-roanne.fr

Et

La **Ville de MONTBRISON**, représentée par Mr Christophe Bazile en qualité de Maire
Raison sociale : Ville de Montbrison
Adresse : CS 450179 - 42600 Montbrison
N° Siret : 214 201 477 00236
Code APE : 8411 Z
N° TVA : FR 2W 21 42 01 477
Licences : 1 –**PLATESV-R-2020-008726** 2- **PLATESV-R-2020-008704** 3- **PLATESV-R-2020-00870**
Représentée par Christophe BAZILE, en qualité de Maire

Et

La **Ville de L'HORME**, représentée par Madame Audrey Berthéas, en sa qualité de Maire
Adresse : Cours Marin – BP 10 42152 L'HORME
Siret : 214 201 105 000 19 / code APE : 8411Z
TVA intracommunautaire : FR 55 214 201 105
Licences 1-007978 ; 2-005537 ; 3-005527
Tél : 04 77 19 18 27 / courriel : culture@ville-horme.fr

Et

L'Association Théâtre Le Verso, représentée par Jean-Christophe Lacroix, président

Adresse : 61 rue de la Richelandière 42100 Saint-Étienne

APE : 9001 Z

Siret : 933 184 954 00016

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le Centre Culturel de la Ricamarie :

Le Centre Culturel a pour missions d'assurer l'exploitation, la gestion et l'animation des équipements culturels qui lui sont confiés par la mise en œuvre d'une programmation de haute qualité, exigeante et attractive, respectueuse de la diversité des expressions, des registres et des formes.

C'est un lieu qui favorise la production artistique, dans les domaines de la culture contemporaine, théâtre, musique, danse et formes croisées ; notamment par l'apport en coproduction, l'accueil de résidences artistiques et la diffusion des œuvres contemporaines.

Le Centre Culturel participe à La Ricamarie, dans le département et la région, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion de celle-ci dans le souci d'un élargissement des publics, en prenant en compte les initiatives culturelles départementales et régionales du spectacle vivant.

Le Centre Culturel a développé un projet d'action culturelle en direction des établissements scolaires et des établissements d'enseignements artistiques spécialisés, en prenant en compte les problématiques associant culture et handicap. La notion de « parcours artistiques » a ainsi été développée autour de trois axes : voir, faire et entendre. Le Centre Culturel a porté une attention particulière aux auteurs contemporains depuis plusieurs saisons avec le souhait d'accompagner, de soutenir, d'encourager les professionnels du département. C'est ainsi qu'est né le Prix Kamari, suite à la rencontre avec Simon Grangeat, auteur stéphanois.

La Ville de Roanne, attachée au développement des pratiques culturelles souhaite que le Théâtre municipal joue un rôle majeur dans la diffusion du spectacle vivant auprès des Roannais et rayonne plus largement sur le Nord du département de la Loire.

Elle souhaite pour cela proposer au public une véritable diversité de spectacles vivants de grande qualité artistique en élargissant les missions du théâtre municipal au soutien à la création, au développement de présences artistiques sur son territoire, et à la mise en œuvre d'une politique d'actions culturelles en direction des différents publics, dont le public scolaire. Dans ce cadre, la Ville de Roanne par le biais du Théâtre s'engage dans une opération départementale nommée Prix Kamari, portée par l'association du Centre Culturel de la Ricamarie.

La Ville de Montbrison, à travers le Théâtre des Pénitents, accueille chaque saison environ 90 représentations dans les domaines du théâtre, du cirque et du jazz, et organise en janvier-février « Poly'Sons », un festival de chanson française au rayonnement national. Le Théâtre des Pénitents est labellisé Scène Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Scène Départementale, est conventionné avec Loire Forez agglomération. Il accorde une place primordiale à l'émergence, à la création et à l'action en direction du jeune public ; c'est dans ce cadre que la ville de Montbrison s'engage dans l'opération départementale du Prix Kamari.

La Ville de L'Horme, a mis au cœur de son projet politique le développement culturel en proposant une offre de qualité, accessible, autour du livre et de la lecture et du spectacle vivant. La politique culturelle se décline en trois axes forts : la diffusion des œuvres, le soutien à la création et l'éducation artistique et culturelle. Les actions de l'Espace Culturel La Buire font référence en matière de politique culturelle destinée au jeune public dans la vallée du Gier. C'est dans ce cadre que la ville de L'Horme s'engage dans l'opération départementale du Prix Kamari.

Le Théâtre Le Verso, travaille autour de 3 axes : l'accompagnement des jeunes compagnies du département de la Loire en priorité et des départements limitrophes, en leur offrant des temps de résidence de création et des séries de représentations ; la programmation d'une saison tournée vers les écritures contemporaines et les spectacles engagés sur des sujets d'actualités ; l'accompagnement des publics et la médiation auprès des habitants des quartiers sud-est de St-Etienne. C'est dans ce cadre, que le théâtre le Verso s'est engagé dans l'opération départementale du prix Kamari.

Article 1 Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles le Centre Culturel de la Ricamarie, la Ville de Roanne, la Ville de Montbrison, la Ville de L'Horme et le Théâtre Le Verso mettent en œuvre Le Prix Kamari pour la saison 2025/2026.

Article 2 Présentation du projet :

Le PRIX KAMARI est un prix de littérature dramatique décerné par des élèves de 3ème cycle (CM1/CM2/6ème). Il s'agit d'un éveil à la lecture du théâtre contemporain et à l'argumentation. Il guide les jeunes vers une posture critique et leur permet de découvrir une littérature vivante, souvent méconnue et d'en rencontrer les auteurs et les acteurs.

Le PRIX KAMARI est un projet réalisé conjointement par les cinq signataires et sur l'ensemble du département de la Loire autour de 5 pôles : Montbrison, La Ricamarie, L'Horme, Roanne et Saint-Étienne.

Le PRIX KAMARI est également un encouragement ludique à la lecture pour des enfants qui sont souvent en difficulté avec cet exercice. Lire du théâtre c'est avant tout lire une histoire. Un texte de théâtre est souvent composé de plusieurs personnages. C'est donc une façon de lire à plusieurs et de se donner la réplique. C'est aussi une source de réflexion pour imaginer le passage du texte à la représentation avec des mises en espaces, des mises en scènes, des décors, des costumes, une scénographie, des sons, des lumières...

Le PRIX KAMARI repose sur le principe du Comité de lecture. Au début de l'été, est lancé un appel à texte auprès d'un réseau d'auteurs. Une sélection de 6 textes est ensuite envoyée au Comité de lecture composé des enseignants engagés dans l'action mais aussi d'artistes, de personnes volontaires issues du public et des organisateurs. Après lecture des 6 textes, le Comité de lecture, qui se réunit au début de l'automne, retient de façon consensuelle. Pour cette année 2025/2026 : 2 textes vont être lus en classe. Les élèves ont alors jusqu'au mois d'avril pour lire ces 2 textes. Pour lire les textes, les analyser, imaginer leur mise en espace, chaque classe bénéficie de l'accompagnement d'un metteur en scène et d'un auteur.

Le Prix Kamari est coordonné par une équipe d'artistes composée de Jeanne Vimal, Angeline Bouille et Yonel Perrier.

Article 3 Modalités de participation

Chaque pôle désigne les artistes intervenants dans les classes et les rémunèrent. Tous les participants seront informés des choix de chacun.

Chaque classe bénéficie de 10h d'accompagnement par un artiste dont 1h de présentation du projet porté par un artiste intervenant, 4h par texte. Par ailleurs chaque classe bénéficiera de 2h de bilan et d'argumentation positive portés par la coordination et 2h rencontre avec les auteurs.

En collaboration avec l'Education Nationale, chaque enseignant participant au prix s'inscrira à un temps de formation d'une journée organisé au niveau départemental.

Les classes participantes devront, quant à elles, venir voir au moins un spectacle de théâtre dans son lieu référent afin de parfaire le parcours de spectateur des élèves.

Article 4 Nombre de classes participantes

Pour la Ville de Roanne : 4 classes

Pour la ville de Montbrison : 2 classes

Pour la Ville de La Ricamarie : 2 classes

Pour la ville de L'Horme : 4 classes

Pour le Théâtre Le Verso : 2 classes

Article 5 Principes de répartition des dépenses et des recettes et des coûts inhérents au projet

La prise en charge financière du Centre Culturel de La Ricamarie et des établissements culturels est partagée de la manière suivante :

Le Centre culturel de la Ricamarie prend en charge la coordination du projet selon les modalités suivantes :

- Appel à texte, gestion, organisation des comités de lecture, frais de déplacements, formation des enseignants : 2835 €

A l'issue du projet, un bilan comptable de la partie coordination sera établi. En fonction du résultat, les signataires décideront du rééquilibrage à opérer.

La Ville de L'Horme prendra en charge :

- 2h de bilan et d'argumentation positive / frais de délibération /classe pour un montant de 1820€ TTC correspondant à 28h x 65€ TTC.
- Une participation aux frais de coordination du projet à hauteur de 900€ TTC correspondant à 30h x 30€ TTC.

Au-delà des missions de coordination précitées, les partenaires s'engagent à trouver les ressources nécessaires supplémentaires.

Chaque partenaire prendra en charge directement :

- Les interventions en classes et les rencontres avec les auteurs.
- La présence des auteurs sur la base du au charte des auteurs et illustrateurs. <https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/>
- Les repas et déplacements nécessaires à la présence des intervenants et aux délibérations,

En cas d'annulation ou de report de certaines des actions, un avenant sera rédigé pour préciser les conditions d'indemnisation des artistes.

Article 6 Durée de la convention :

La convention est établie pour la saison 2025/2026. Elle prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 et se terminera le 30 juin 2026 et pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

Article 7 Disposition particulière

Les parties conviennent que, pour toute disposition non prévue à la convention et ne remettant pas en cause l'objet même de celle-ci et les diverses dispositions contractuelles, de se concerter et d'arrêter celle-ci, d'un commun accord, par l'échange d'un courrier.

Fait à La Ricamarie, le
Le Centre Culturel de La Ricamarie
Le directeur, Jean-François Ruiz



Fait à Roanne, le
La Ville de Roanne
Monsieur Guillaume BRASSEUR MINARD
Conseiller Municipal en charge de la Culture
envers les publics empêchés et du Théâtre La
Ville de Roanne

Fait à Montbrison , Le
Ville de Montbrison,
Mr Christophe Bazile,

Fait à L'Horme, le
La Ville de L'Horme
Pour Le Maire, par délégation,

Fait à St-Etienne, le
Théâtre Le Verso,
Jean-Christophe LACROIX, président